

Règlement intérieur des Inscriptions aux Accueils Collectifs de Mineurs

REGLES COVID-19

Mercredis
Petites Vacances
2020 - 2021

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfance et Péricentre du Centre d'Animation Sociale Jean-Claude LAUDE Rue Jacques Guède - 72470 Champagné

❶ Forme d'accueil

Cet établissement d'accueil sans hébergement fonctionne conformément :

- A l'agrément délivré par la Protection Maternelle Infantile concernant les enfants de moins de 6 ans,
- A l'agrément délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- Aux objectifs d'un projet pédagogique établi par les équipes encadrantes et à disposition des familles sur demande de celles-ci,
- Au protocole sanitaire établi par le ministère de tutelle applicable sur la période.

Les ALSH Enfance et Péricentre fonctionnent les mercredis en période scolaire, les petites et grandes vacances. Ils ont pour vocation l'organisation d'activités éducatives à la fois sportives, culturelles et manuelles.

Les enfants sont encadrés par du personnel diplômé conformément aux directives du ministère de la cohésion sociale.

L'ALSH Jeunesse fonctionne les petites et grandes vacances de juillet.

❷ L'adhésion au Centre d'Animation Sociale Jean-Claude LAUDE

L'adhésion au Centre d'Animation Sociale-JCL est valable pour l'ensemble de la famille sur la période d'une année scolaire. Elle est obligatoire pour participer à l'ensemble des activités du Centre d'Animation Sociale-JCL.

❸ L'inscription aux ALSH

L'inscription est valable de septembre à la fin des grandes vacances de l'année suivante.

Elle consiste à fournir les documents suivants :

- Une fiche d'inscription dûment remplie,
- La fiche sanitaire **dûment** remplie,
- La photocopie du carnet de vaccination,
- Une attestation d'assurance extrascolaire en responsabilité civile en cours de validité, et, valable pendant toute la période que couvre l'inscription,
- Le numéro d'allocataire (CAF/MSA)
- Et tout autre document que vous jugerez utile de nous communiquer (jugement divorce, garde alternée...),
- Pour chaque sortie (sous réserve que nous puissions en proposer) nécessitant un transport, une autorisation parentale complétée,
- D'autres documents spécifiques peuvent être demandés en fonction des activités proposées.

ATTENTION : si des modifications de situation surviennent en cours (changement de coordonnées, numéro de téléphone, personnes nommées pour récupérer l'enfant...), le signaler IMPERATIVEMENT à l'accueil.

❹ Objets personnels

L'ACM décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets personnels des enfants.

Les vêtements de vos enfants oubliés sont à récupérer à l'accueil du Centre d'Animation Sociale-JCL jusqu'au 30 septembre de l'année. Passée cette date, ils seront donnés au Secours Populaire.

PENSEZ A LES RECLAMER.

❺ Responsabilité-Assurance

Le Centre d'Animation Sociale-JCL couvre les risques liés à l'organisation du service.

L'enfant devra être couvert en responsabilité civile par le régime des parents ou de la personne qui en est responsable pour :

- Les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant,
- Les dommages causés par l'enfant à autrui.

PERISCOLAIRE MERCREDI

Age des enfants

Des enfants de 3 ans dans l'année et scolarisés, aux enfants de 12 ans.

Horaires

Accueil Périscolaire	
En ½ journée	En ½ journée avec repas
13h30-17h30	12h30-17h30

Péricentre
Tarification à la ½ heure
<i>Réservation obligatoire</i> 17h30-18h30

Accueil échelonné possible de 13h30 à 14h00

Départ échelonné possible de 17h00 à 17h30

Réservation

Réservation selon les différents horaires d'accueil au plus tard le mercredi de la semaine précédente.

Les mercredis peuvent être réservés de manière anticipée selon 2 périodes :

Du 1^{er} septembre au 31 décembre,

Du 1^{er} janvier au dernier mercredi avant les grandes vacances.

La réservation est actée :

- Après avoir fourni l'ensemble des documents demandés à l'inscription,
- Après règlement de la totalité des temps d'accueils réservés,
- Après s'être acquitté de l'adhésion au Centre d'Animation Sociale-JCL.

Tarification et facturation

La tarification de l'ALSH Mercredi et du Péricentre se calcule en fonction du quotient familial pour les allocataires CAF/MSA.

Les tarifs sont consultables sur le site internet (centreamotionsociale-champagne.fr), sur le Facebook Familles, à l'accueil du Centre d'Animation Sociale-JCL.

Les modes de règlement :

- Chèque bancaire
- Aide aux Temps Libres
- Espèces
- Chèques ANCV
- CESU

Tout règlement donnera lieu à la remise d'un justificatif de paiement envoyé par mail ou remis lors d'un paiement en numéraire

Annulation d'une réservation

L'annulation peut se faire 7 jours calendaires avant le mercredi de l'inscription.

Hors délai, seule une annulation sur présentation d'un certificat médical ou d'une raison sérieuse à l'appréciation de la structure donnera lieu à la production d'un avoir (ou au remboursement).

Annulation d'une réservation péricentre :

Il est obligatoire de réserver les places de péricentre, vous êtes ainsi assuré que votre enfant peut y être accueilli.

Cependant, si votre enfant y est inscrit et que vous avez eu la possibilité de le récupérer pendant les horaires du centre de loisirs, la comptabilité de l'association vous délivrera un avoir ou vous remboursera.

Conditions d'admission des enfants liés à la pandémie

Il est demandé aux familles de vérifier la température de son ou ses enfants avant de les accompagner à l'accueil de loisirs, si l'enfant ou les enfants présentent le moindre symptôme appeler le médecin et se conformer à ses directives.

Si des familles ont oublié de vérifier la température une prise de température frontale sera réalisée par l'accueillant, qui, peut en cas de fièvre refuser l'enfant.

L'arrivée/départ des enfants et des parents le midi et le soir

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle d'activités. Ils doivent obligatoirement porter un masque.

Le midi :

Une file d'attente doit être matérialisée pour le respect des distanciations (en extérieur si le temps le permet, une file doit être aussi prévue en intérieur en cas de pluie).

Une affiche extérieure bien visible doit rappeler les consignes d'attente pour les parents et les enfants ainsi que les gestes barrières.

Un animateur doit assurer l'accueil des enfants. Dépôt des affaires personnelles de l'enfant sur les portes manteaux à proximité de la salle d'accueil. Lavage des mains au point d'eau le plus proche.

Le soir :

Les parents qui viennent chercher leurs enfants respectent la même file d'attente que le matin.

Un animateur se charge de récupérer avec l'enfant ses affaires personnelles. Nettoyage des mains avant le départ.

ALSH VACANCES**Age des enfants**

Des enfants de 3 ans dans l'année et scolarisés, aux enfants de 12 ans.
Cas particulier « Eté » : enfant de 3 ans dans l'année et scolarisé en septembre prochain.

Horaires

Accueil ALSH VACANCES
La journée
08h30-17h30

Péricentre
Tarification à la ½ heure
08h00-08h30 17h30-18h00

*Accueil échelonné possible de 08h30 à 10h00
Départ échelonné possible de 17h00 à 17h30*

Réservation

La réservation se fait à la journée, au plus tard le mercredi de la semaine précédente.

Tarification et facturation

La tarification de l'ALSH Vacances et du Péricentre se calcule en fonction du quotient familial pour les allocataires CAF/MSA. Les tarifs sont consultables sur le site internet (centreamimationsociale-champagne.fr), sur le Facebook Familles, à l'accueil du Centre d'Animation Sociale-JCL.

Les modes de règlement :

- Chèque bancaire
- Espèces
- CESU
- Aide aux Temps Libres
- Chèques ANCV

Tout règlement donnera lieu à la remise d'un justificatif de paiement envoyé par mail ou remis lors d'un paiement en numéraire

Annulation d'une réservation ALSH « vacances »

L'annulation peut se faire 7 jours calendaires avant le lundi de la semaine d'inscription.

Hors délai, seule une annulation sur présentation d'un certificat médical ou d'une raison sérieuse à l'appréciation de la structure donnera lieu à la production d'un avoir (ou au remboursement).

Annulation d'une réservation péricentre :

Il est obligatoire de réserver les places de péricentre 08h00-08h30/17h30-18h00, vous êtes ainsi assuré que votre enfant peut y être accueilli.

Cependant, si votre enfant y est inscrit et que vous avez eu la possibilité de le récupérer pendant les horaires du centre de loisirs, la comptabilité de l'association vous délivrera un avoir ou vous remboursera.

Conditions d'admission des enfants liés à la pandémie

Il est demandé aux familles de vérifier la température de son ou ses enfants avant de les accompagner à l'accueil de loisirs, si l'enfant ou les enfants présentent le moindre symptôme appeler le médecin et se conformer à ses directives.

Si des familles ont oublié de vérifier la température une prise de température frontale sera réalisée par l'accueillant, qui, peut en cas de fièvre refuser l'enfant.

L'arrivée/départ des enfants et des parents le matin et le soir

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle d'activités. Ils doivent obligatoirement porter un masque.

Le matin :

Une file d'attente doit être matérialisée pour le respect des distanciations (en extérieur si le temps le permet, une file doit être aussi prévue en intérieur en cas de pluie).

Une affiche extérieure bien visible doit rappeler les consignes d'attente pour les parents et les enfants ainsi que les gestes barrières.

Un animateur doit assurer l'accueil des enfants. Dépôt des affaires personnelles de l'enfant sur les portes manteaux à proximité de la salle d'accueil. Lavage des mains au point d'eau le plus proche.

Le soir :

Les parents qui viennent chercher leurs enfants respectent la même file d'attente que le matin.

Un animateur se charge de récupérer avec l'enfant ses affaires personnelles. Nettoyage des mains avant le départ.

ALSH JEUNESSE TICKETS SPORTS ET CULTURE

Age des enfants

Des enfants de 11 ans dans l'année et **collégiens** aux enfants de 18 ans dans l'année.

Horaires

Selon le planning d'activités.

Réservation

Réservation à partir du planning d'activités.

Réservation obligatoire pour les sorties, fortement conseillée pour l'ensemble des activités proposées.

La réservation est actée :

- Après avoir fourni l'ensemble des documents demandés à l'inscription,
- Après règlement de la totalité des temps d'accueils réservés,
- Après s'être acquitté de l'adhésion au Centre d'Animation Sociale-JCL et de la cotisation « Ados ».

Tarifs et facturation

La tarification de l'ALSH JEUNESSE TICKETS SPORTS ET CULTURE se calcule en fonction du quotient familial pour les allocataires CAF/MSA.

Pour participer à l'ensemble des activités proposées, il faut s'acquitter d'une cotisation « ados » dont le montant dépend du quotient familial. Des suppléments peuvent être demandés selon le planning des activités.

Ces différents tarifs sont communiqués aux familles dans le journal du Centre d'Animation Sociale-JCL, distribué régulièrement dans les boîtes aux lettres et disponible à l'accueil du Centre d'Animation Sociale-JCL et sur notre site (centreamimationsociale-champagne.fr).

Les modes de règlement :

- Chèque bancaire
- Espèces *Tout règlement donnera lieu*
- Aide aux Temps Libres *à la remise d'un justificatif de paiement*
- Chèques ANCV
- Chèques collègues

Annulation d'une réservation

Toute annulation donnera lieu à la production d'un avoir sous réserve que le Centre d'Animation Sociale-JCL ait été prévenu de l'annulation avant l'activité.

Conditions d'admission des enfants liés à la pandémie

LES JEUNES DOIVENT OBLIGATOIREMENT PORTER UN MASQUE AU CAS-JCL.

Il est demandé aux familles de vérifier la température de son ou ses enfants avant de leur arrivée aux activités, si l'enfant ou les enfants présentent le moindre symptôme appeler le médecin et se conformer à ses directives.

Si des familles ont oublié de vérifier la température une prise de température frontale sera réalisée par l'accueillant, qui, peut en cas de fièvre refuser l'enfant.

L'arrivée/départ des jeunes et des parents le matin et le soir

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle d'activité. Ils doivent obligatoirement porter un masque.

Arrivée :

LES JEUNES DOIVENT ARRIVER A L'HEURE DU DEBUT DE L'ACTIVITE.

Les jeunes qui arrivent sur une activité doivent être orienté directement sur le lieu de leurs activités pour éviter les attentes à l'entrée des salles.

Un animateur doit assurer l'accueil des enfants. Dépôt des affaires personnelles sur les porte-manteaux. Lavage des mains au point d'eau le plus proche.

Départ :

Les parents qui viennent chercher leurs enfants doivent respecter une distance entre eux sur les temps d'attente.

Un animateur se charge de récupérer avec l'enfant ses affaires personnelles et veille à ce qu'il se nettoie les mains avant le départ.